PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES

Liberté
Égalité
Fraternité

Communiqué de presse

SECURITE ROUTIERE

Pau, le 16/10/2020

Bilan de l'accidentologie dans le département des Pyrénées-Atlantiques

Depuis le début de l'année 2020, **23** décès sont à déplorer sur les routes du département**.** Au regard de ce bilan, le préfet rappelle tous les usagers de la route à la plus grande prudence.

Au 11 octobre, on compte **635** accidents de la route, soit une augmentation de **4%** par rapport à 2019.

Ces accidents de la route ont fait **757** blessés (un chiffre en hausse de **3%** par rapport à 2019) et **157** blessés hospitalisés.

Ces accidents sont toujours principalement dus à une vitesse excessive ou inadaptée aux circonstances (qui ont causé 241 accidents) et des refus de priorités (qui ont causé 167 accidents).

Durant la semaine du 5 octobre au 11 octobre 2020, les forces de l'ordre ont constaté, entre autres, les infractions suivantes :

- **349** excès de vitesse ;
- **13** infractions liées à l'emprise d'un état alcoolique, dont **13** délictuelles ;
- **14** infractions liées à l'usage de stupéfiants ;
- **21** infractions liées à l'inobservation de l'arrêt absolu imposé par le panneau stop à une intersection de routes ;
- **1** infraction liée à l'inobservation de l'arrêt imposé par un feu rouge fixe ou clignotant ;
- **18** infractions liées au franchissement d'une ligne continue.

Les infractions les plus graves ont entraîné **28** suspensions du permis de conduire.

La semaine dernière, 14 infractions liées à l'usage de stupéfiants ont été constatées dans le département.

La conduite sous l'emprise du cannabis double le risque d'être responsable d'un accident mortel. La moitié des conducteurs contrôlés positifs aux stupéfiants a également un taux d'alcool illégal : le cocktail cannabis/alcool multiplie par 29 le risque de causer un accident mortel.

Consommer du cannabis avant la conduite altère :

- les réflexes et le temps de réaction,
- le contrôle de trajectoire,
- la coordination des mouvements,
- l'audition et la vision.

Les effets liés à la consommation de stupéfiants peuvent durer jusqu'à 10h : il ne faut donc surtout pas prendre le volant.

Cabinet du préfet
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79
Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr | @prefet64

2 rue du Maréchal Joffre
64 021 Pau Cédex